



Les huissiers de justices sont entrer dans mon appartement !!!

Par **Okwi**, le **20/06/2013** à **19:48**

Bonjour,

Je vous explique mon cas :

Ma mère était en incapacités de payer son loyer, sont propriétaire à donc envoyé des huissiers de justices plusieurs fois pendant 6 mois....

Seulement voilà, ma mère s'est faites expulsée de son logement à la fin de la trêve hivernale (par les même huissiers!!). Je l'ai donc hébergé après cela dans mon appartement qui est à mon nom et celui de mon conjoint et en **AUCUN CAS** celui de ma mère et je l'héberge **SEULEMENT!!!** Aujourd'hui les huissiers sont entrer dans mon appartement et personne n'était présent !!!!!

Je n'ai vraiment pas apprécié cette surprise du jour et que comme je le répète cet appartement n'est en aucun cas l'appartement de ma mère mais le mien et celui de mon conjoint !!!!

Quel sont mes droits, car je considère cela comme **VIOLATION DE DOMICILE, ATTEINTE A LA VIE PRIVE** (oui puisque je n'ai même pas été informer de leur passage!!) et je me considère comme **VICTIME** et je prévois d'aller déposer une plainte pour cela au commissariat de police !!

Si quelqu'un peu me renseigner je lui en serais vraiment reconnaissante !!

MERCI BEAUCOUP.

Par **youris**, le **20/06/2013** à **20:34**

bjr,
votre mère était-elle domiciliée officiellement chez vous ?
cdt

Par **Okwi**, le **20/06/2013** à **20:39**

Je l'ai seulement déclaré auprès de la caisse d'allocation Familial en faisant une attestation d'hébergement afin qu'elle puisse bénéficier de ses droits puisque sans domicile vous ne pouvez percevoir vos droits...